

Valenciennes, le 5 mars 2025

Aux membres de l'Association
HARMONIA SACRA

Mesdames, Messieurs,
Chères amies, chers amis d'Harmonia sacra,

La prochaine Assemblée générale ordinaire de notre association se tiendra

SAMEDI 29 MARS 2025, A 15H30

Bâtiment Ronzier, boulevard Harpignies – 59300 VALENCIENNES
(Siège de l'Université, en face du Phénix scène nationale, parking Place Poterne à proximité)

Temps fort de la vie associative, l'Assemblée générale est l'occasion de faire le point sur nos projets passés et leur gestion, mais aussi de vous réunir dans la convivialité afin de vous présenter ceux à venir.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale ordinaire est le suivant :

1. Bilan moral de l'exercice 2024 écoulé.
2. Rapport d'activité de l'exercice 2024 écoulé.
3. Bilan financier de l'exercice 2024 écoulé.
4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2024 écoulé.
5. Modification des statuts de l'association
6. Élection des membres du conseil d'administration.
7. Perspectives et projets pour l'exercice 2025 et la saison 2025-2026.
8. Questions diverses.

Si vous ne pouvez pas être présent, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner dans les meilleurs délais (et au plus tard pour le mercredi 26 mars 2025) votre pouvoir dûment complété (par courrier ou par courriel).

Si vous souhaitez postuler au Conseil d'administration, merci de me le faire savoir par courrier postal ou par courriel fguilloux@harmoniasacra.com avant le mercredi 26 mars 2025.

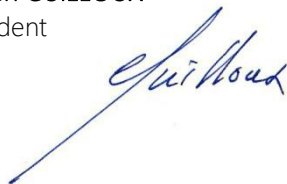
Nous vous rappelons que, conformément à nos statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation annuelle peuvent participer aux votes de l'Assemblée générale ordinaire.

Au nom de tout le conseil d'administration, je vous assure de mon dévouement et de mes sentiments les meilleurs.

Harmonia Sacra
Association Loi 1901
1, rue Emile Durieux
F-59300 Valenciennes

+33 (0)3 27 29 20 29
+33 (0)7 81 86 94 68
contact@harmoniasacra.com
www.harmoniasacra.com

Fabien GUILLOUX
Président



Déclarée : W596003059
SIRET : 444 230 965 00030
APE : 9001Z
Licences L-R-21-3290 et 3292

POUVOIR

Je soussigné(e)....., membre de l'association Harmonia Sacra, à jour de ma cotisation, donne pouvoir à M. / M^{me}..... pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 29 mars 2025 à 15h30 au Bâtiment Ronzier, boulevard Harpignies à 59300 Valenciennes. En conséquence, il ou elle pourra prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature :

Modification de l'article 15 des statuts de l'association, comme suit :

Article 15 : Dissolution.

En cas de dissolution prononcée par les deux-tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

L'assemblée générale ne peut disposer de tout ou partie des dépôts des collections d'instruments de musique d'Harmonia Sacra ou constituant des accessoires de ces collections, qu'en faveur de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, d'une Commune ou d'une Association s'obligeant auparavant à introduire dans ses statuts les clauses d'inaliénabilité et de dévolution prévues par la Direction des Musées de France et à qui ils seront transmis gratuitement, à la charge pour le bénéficiaire d'en maintenir le caractère muséographique.

Au cas où ce bénéficiaire refuserait l'attribution à lui faite, l'Assemblée Générale ou le liquidateur nommé par elle seraient tenue d'en désigner un autre dans les mêmes conditions, jusqu'à acceptation.

Les objets prêtés ou mis en dépôt devront être restitués aux organismes propriétaires préalablement à toute liquidation.